 Hôpitaux Universitaires Genève	Service de Médecine interne générale Service de Prévention et contrôle de l'infection Service de Pneumologie Services des Urgences	Date création V 1.0: 02.04.2020	Version 1.5
		Date version actuelle: 23.12.2021	
Rédacteurs : JL Reny, V Camus, M Abbas, A Iten, B Gartner, T Agoritsas		Approuvé par : SPCI, Groupe Guideline COVID	
Mesures de protection dans les unités COVID (soins aigus et intermédiaires)			

Ces recommandations concernent la protection du personnel **dans les unités de soins COVID** (hors unités des Soins intensifs).

Ce document ne remplace pas la procédure VigiGerme®, il a été rédigé pour répondre aux questions fréquentes et au besoin de recommandations consensuelles et opérationnelles pour les collaborateurs sur les unités de soins. Toute personne en charge d'un patient COVID-19 doit avoir pris connaissance de la [procédure VigiGerme® « Prise en charge du patient suspect/atteint de la maladie COVID-19 \(SARS-CoV-2\) »](#) qui est le document de référence. Les recommandations institutionnelles sont mises à jour régulièrement sur la page COVID-19 de l'intranet des HUG.

Pour l'équipement de protection des professionnels, les mesures pratiques suivantes sont proposées :

LE MASQUE ULTRAFILTRANT (ASSOCIÉ AU PORT DE LA PROTECTION OCULAIRE)


- Est porté par tout collaborateur pour entrer dans une chambre où est hospitalisé un patient atteint de COVID-19
- Est porté par le visiteur pour entrer dans une chambre où est hospitalisé un patient atteint de COVID-19.

LE MASQUE MEDICAL

- Est porté systématiquement par toutes et tous à l'intérieur des HUG sur tous les sites de soins et administratifs, à l'exception des chambres où sont hospitalisés des patients atteints de COVID-19
- Est porté par le patient atteint de COVID-19 qui le supporte cliniquement lors d'une intervention médico-soignante rapprochée
- Est porté par le patient atteint de COVID-19 qui quitte son lit pour se déplacer dans la chambre
- Est porté par le patient pour marcher dans le couloir de l'unité, dans le cas exceptionnel d'une sortie de chambre
- Pour le transport du patient
 - le patient porte un masque médical
 - si le patient est instable, se référer au document concernant le transport du patient COVID-19 instable sur intranet.
- Pour la pause dans la tisanerie, la distance de 1,5 mètre doit être respectée. Le masque médical doit être porté par tout collaborateur dès qu'il n'est plus assis.

LA PROTECTION OCULAIRE

- Est portée pour entrer en chambre (collaborateurs et visiteurs)
- Peut être gardée pour plusieurs patients
- Une fois retirée :
 - en l'absence de souillure visible, elle peut être désinfectée avec Des-Sur®
 - en cas de souillure visible, elle est éliminée
 - pour la protection oculaire personnalisée (plastique dur) : en cas de souillure visible, la laver à l'eau + savon détergent, la rincer et la sécher.

 Hôpitaux Universitaires Genève	Service de Médecine interne générale Service de Prévention et contrôle de l'infection Service de Pneumologie Services des Urgences	Date création V 1.0: 02.04.2020	Version 1.5
		Date version actuelle: 23.12.2021	
Rédacteurs : JL Reny, V Camus, M Abbas, A Iten, B Gartner, T Agoritsas		Approuvé par : SPCI, Groupe Guideline COVID	
Mesures de protection dans les unités COVID (soins aigus et intermédiaires)			

LA SURBLOUSE :

- Est portée par le collaborateur pour les contacts avec le patient atteint de COVID-19 et son environnement :
 - peut être gardée dans une chambre pour plusieurs patients à condition de ne pas être souillée
 - est changée si le patient est en Mesure spécifique CONTACT (exemple : alerte BMR)
- Est portée par le visiteur pour entrer dans la chambre de patients atteints de COVID-19.

LES GANTS DE SOINS :

- Hygiène des mains selon VigiGerme® avant le port de gants et après leur retrait
- Sont portés uniquement pour le contact anticipé avec un liquide biologique, incluant le contact avec une muqueuse, une peau non intacte, une surface souillée-contaminée
- A usage unique, dédiés pour un acte de soins à un patient : ils sont retirés dès la fin du soin « mouillé ».

L'ENVIRONNEMENT

Partout où cela est possible, aérer la chambre d'hébergement 10 à 15 min, 3x/jour au moins, ainsi que tout autre lieu après le passage d'un patient.